

Le dimanche de la Miséricorde divine

Le dimanche après Pâques est celui de la Miséricorde divine. Le Pape Jean-Paul II institua cette fête le jour de la canonisation de Sainte Faustine le 30 avril 2000.



« Comme les apôtres autrefois, il est toutefois nécessaire que l'humanité d'aujourd'hui accueille elle aussi dans le cénacle de l'histoire le Christ ressuscité qui montre les blessures de sa crucifixion et répète : "Paix à vous ! ".

Il faut que l'humanité se laisse atteindre et imprégner par l'Esprit que le Christ ressuscité lui donne. C'est l'Esprit qui guérit les blessures du cœur, abat les barrières qui nous éloignent de Dieu et qui nous divisent entre nous, restitue la joie de l'amour du Père et celle de l'unité fraternelle.

Il est alors important que nous recevions entièrement le message qui provient de la Parole de Dieu en ce deuxième Dimanche de Pâques, qui dorénavant, dans toute l'Église, prendra le nom de "dimanche de la Miséricorde divine". Dans les diverses lectures, la liturgie semble désigner le chemin de la miséricorde qui, tandis qu'elle reconstruit le rapport de chacun avec Dieu, suscite également parmi les hommes de nouveaux rapports de solidarité fraternelle. Le Christ nous a enseigné que l'homme non seulement reçoit et expérimente la miséricorde de Dieu, mais aussi qu'il est appelé à faire miséricorde aux autres : "Bienheureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde" (Mt 5, 7)